



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat – DEC 2
02.31.30.16.97

RECRUTEMENT réserve sans concours D'ADJOINTS TECHNIQUES de 2^{ème} classe de recherche et de formation

BAP B : préparateur en sciences physiques et chimie

SESSION 2014

Le rectorat de Caen organise un recrutement réservé sans concours, session 2014, afin de pourvoir 3 postes d'adjoints techniques de recherche et de formation préparateurs en sciences physiques et chimie.

Les lauréats seront nommés sur un poste en établissement scolaire (collège ou lycée) de l'académie de Caen.

INSCRIPTIONS

Les registres d'inscription de ce recrutement sans concours est ouvert :

Du 25 mars au 25 avril 2014.

Le dossier d'inscription doit être téléchargé sur le site du rectorat à l'adresse suivante (au plus tard le 25 avril 2014 avant 17H) :

http://www.ac-caen.fr/espace-professionnel_97_recrutement-par-concours.html

rubrique : personnels ITRF.

Une fois complété, le dossier doit être retourné, accompagné des pièces justificatives demandées, au rectorat, DEC 2, 168 rue Caponière, BP 6484, 14061 CAEN CEDEX le 25 avril 2014, minuit au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces recrutements sont ouverts aux **agents contractuels** relevant du ministère de l'éducation nationale ou d'un de ses établissements publics ainsi qu'aux agents contractuels recrutés par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur :

- Qui remplissaient les conditions d'un CDI au 13/03/2012 et avaient une quotité de travail au moins égale à 70% ;
ou
- Qui étaient en poste en CDD le 31 mars 2011 ou dans la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 avec une quotité de travail au moins égale à 70%.

Les agents en CDD doivent en outre justifier de 4 ans de services publics dans les conditions suivantes :

- S'ils ont été recrutés pour répondre à un besoin permanent, les 4 ans sont comptabilisés soit entre le 31/03/2005 et le 31/03/2011 ; soit à la date de clôture des inscriptions (25 avril 2014) mais deux des quatre années doivent avoir été accomplies entre le 31/03/2007 et le 31/03/2011.
ou
- S'ils ont été recrutés pour répondre à un besoin saisonnier ou temporaire : les quatre ans doivent avoir été accomplis entre le 31/03/2006 et le 31/03/2011.

Sont notamment exclus du dispositif :

- Les MI/SE et les assistants d'éducation ;
- Les allocataires d'enseignement et de recherche ; les enseignants associés et invités ; les lecteurs et maîtres de langue ; les vacataires de l'enseignement supérieur ; les allocataires de recherche ; les doctorants contractuels.

Pour toute information relative à ce recrutement, contacter Mme CERNA au rectorat, service DEC 2 au 02.31.30.17.91 ou par mail : dec2-12@ac-caen.fr.